

Ce soir, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin, élit son président et ses vice-présidents.

Par courrier adressé en même temps à chacune et chacun des conseillers communautaires, j'ai souhaité faire acte de candidature à la présidence de la CCPSM.

Cette candidature, je la porte dans la transparence et en concertation avec l'ensemble des élus communautaires.

D'où **l'invitation collective, transparente**, que je vous ai adressée à chacune et à chacun, la semaine dernière.

Nul ne pourra me reprocher qu'il me soit apparu utile et nécessaire d'en débattre ouvertement, en réunissant tous les délégués.

Elle révèle mon état d'esprit : que cette collégialité soit une exigence ET que l'efficacité soit un principe.

Pour nous dire les choses, je ne me berçais pas d'illusion sur la participation à cette réunion proposée (qui plus est à la veille d'un long WE pascal), et je ne me berce toujours pas de la moindre illusion sur l'issue du scrutin !

> Le rendez-vous de ce soir est essentiel, il intervient dans un nouveau contexte marqué par :

- la **désignation des Conseillers communautaires au suffrage universel direct qui doit, selon l'esprit de la loi, nous inciter à conduire notre action en liens plus étroits avec nos concitoyens et donc en transparence.**
- la **situation économique et financière qui impacte et impactera fortement le fonctionnement de nos collectivités**, nous obligeant à refonder les relations entre les communes et l'intercommunalité.
- la **nouvelle étape de l'intégration intercommunale avec la récente entrée en vigueur des lois MAPAM et ALUR**

Dans ce contexte, la vraie question n'est pas tant de savoir qui sera le président et quels seront les vice-présidents, mais bien de savoir ce que **nous voulons, pouvons et allons entreprendre ensemble au service de notre territoire au cours des six prochaines années. Ainsi, les questions de la gouvernance et du projet sont centrales.**

Ainsi me permettez-vous svp en quelques mots de vous présenter les 3 enjeux du Pays de Saint-Marcellin :

- **enjeux du contexte (1),**
- **enjeux de l'attractivité de notre territoire (2),**
- **enjeux de la gouvernance (3).**

1 - ENJEUX DU CONTEXTE

- Contexte économique et financier :

La mandature 2014-2020 s'ouvre dans un **contexte très particulier et extrêmement difficile !**

- Déjà l'an dernier, la presse évoquait :

- « *toujours plus anémiées* » selon Libération,
- « *mises au régime* » selon Alternatives Economiques,
- « *un coup de massue sans précédent* » selon l'AMF.

L'an dernier encore, D.Migaud, 1^{er} Président de la Cour des Comptes, rappelait lui, quelques jours auparavant, le 1er février, « ***l'effort qu'impose le redressement de nos comptes publics, par son ampleur, ne pourra être atteint que s'il concerne tous les acteurs de la dépense.*** »

Le 12 février 2013, devant le Comité des Finances Locales, il fut annoncé que **la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales serait deux fois plus importante que prévue. L'effort demandé aux collectivités sera de 1,5 milliard d'€ en 2014, et de 1,5 milliard supplémentaire en 2015 – soit 3 milliards par rapport à 2013.**

>Le 8 avril, dans sa déclaration de politique générale le Premier ministre a confirmé **l'ampleur de la contribution des collectivités territoriales au désendettement programmé : 10 milliards d'€.** Et puis détaillant mercredi son plan d'économies, le Premier Ministre a évoqué mercredi **11 milliards d'€ envers les collectivités.**

Dans ces temps de crise, **la ressource fiscale en provenance des entreprises qui sont les principaux contributeurs, mais aussi celle des ménages, se réduit et notre responsabilité est de veiller à travers nos décisions en matière de fiscalité, à ne pas les fragiliser davantage !**

- Contexte institutionnel :

L'intégration intercommunale est en marche !

Sait-on qu'au cours du premier trimestre, une nouvelle étape a été franchie avec l'entrée en vigueur des lois **MAPAM (Modernisation de l'Action Publique et Affirmation des Métropoles)** et **ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové)** qui, sur un certain nombre de points importants, font bouger les lignes :

- **le PLUI va se substituer aux PLU communaux**, l'instruction des autorisations d'urbanisme étant assurée à l'échelon intercommunal même si la décision reste de la compétence du maire.

- le pouvoir de police administrative du maire en matière d'assainissement, de déchets, de circulation et de stationnement est transféré à l'intercommunalité.
- de même pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations.
- Enfin la loi MAPAM institue un pôle d'équilibre territorial et rural qui doit, dans les douze mois suivant sa mise en place, élaborer un projet de territoire. Il est à noter que sur notre territoire son périmètre correspondrait à celui du syndicat mixte Sud Grésivaudan qui sera donc très rapidement appelé à se transformer.

Contexte institutionnel appelé à évoluer une nouvelle fois puisque, tout récemment parmi les 4 engagements en faveur de la réforme territoriale, le Premier ministre a affirmé qu'une ***"nouvelle carte intercommunale fondée sur des bassins de vie entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018"***.

La Communauté de communes va donc **recevoir de nouvelles compétences** et se trouvera à court terme dans **l'obligation d'entreprendre l'élaboration d'un projet de territoire** sous l'égide du pôle d'équilibre territorial.

Ainsi, il m'apparaît clairement qu'à cette occasion, nous devons **revisiter toutes les compétences**, et faire cet exercice en relation directe avec **nos capacités budgétaires** qui vont être impactées à la fois par la baisse des dotations

2 - ENJEUX DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le véritable enjeu de ce mandat concerne les initiatives et décisions que nous devons prendre et les moyens que nous aurons à mettre en œuvre pour rendre notre territoire plus attractif.

Jusque dans les années 2010, il a **largement bénéficié de la croissance liée à la périurbanisation**. Mais, **croissance ne signifie pas développement**. En témoigne la **perte de plus de 700 emplois que notre territoire Sud-Grésivaudan a subi entre 2008 et 2012 !**

Logique de périurbanisation !

Poids croissant des revenus "dortoirs", fragilité du potentiel de captation de richesses, faiblesse de la consommation locale qui a pour corollaire une importante évasion commerciale vers les territoires périphériques. **Nous en mesurons les menaces sur le plan économique, social et environnemental** comme nous savons que cette situation peut, si nous n'y prenons garde, conduire à un certain enfermement du territoire sur lui-même.

La clé de l'attractivité c'est l'économie, le seul chemin possible, c'est celui du développement économique.

Agriculture, tourisme, économie sociale et solidaire, commerce de proximité !

Mais aussi numérique haut débit, question du logement, avec des objectifs que nous nous sommes posés dans le cadre du PLH. Mais aussi et ENFIN un projet social de territoire,

(jeunesse, familles notamment avec le projet de création de centre social avec la CAF)... et pacte financier et fiscal.

Il y va des **équilibres financiers** ; il y va de la **création d'emplois** ; il y va du **bien vivre** et de l'**avenir** du territoire.

Atteindre cet objectif justifie que nous sachions déployer une vision à court, mais aussi et surtout à moyen et long terme.

> Sur le court terme, nous devons notamment avant tout avoir la **préoccupation de mettre enfin à la disposition des habitants de notre territoire un service public des ordures ménagères qui répondent aux standards de qualité** qu'ils attendent légitimement.

Si **des améliorations techniques doivent encore être apportées**, s'il reste de **gros efforts à faire pour sensibiliser les usagers**, nous savons bien aujourd'hui, avec le recul de plus de trois années de pratique, que nous n'y parviendrons qu'en **réformant de fond en comble la gouvernance du SMICTOM**.

L'urgence c'est donc la **réforme des statuts** avec une assemblée délibérante plus efficace et donc nécessairement plus restreinte et un exécutif à la fois plus à l'écoute et plus opérationnel.

>Sur le moyen ou le long terme, c'est la question de la **reconfiguration de nos instances intercommunales à l'échelle du Sud Grésivaudan qui est posée**, qui plus est à côté de territoires organisés, Pays Voironnais, Rovaltain, Métro.

Que cela nous plaise ou pas, que nous souhaitions ou non vivre à l'ombre de nos clochers, nos communes sont déjà engagées dans un processus d'intégration intercommunale, incontournable.

Pour autant, le besoin impérieux de faire des économies cogne de plein fouet le comportement parfois consumériste des habitants qui souhaitent toujours plus de services !

Nous devons coûte que coûte assurer les nécessaires solidarités entre communes, renforcer les services aux habitants, ce qui est une attente forte de leur part, et agir en **respectant** scrupuleusement **le fait communal** et en veillant toujours à **préserver l'identité et les spécificités de chacune de nos vingt communes**.

3 - ENJEUX DE LA GOUVERNANCE

Au regard des enjeux et des défis que nous devons relever à l'échelle intercommunale, **la présidence de la Communauté de communes doit avant tout se consacrer à l'animation d'un travail véritablement collégial, des informations partagées conduisant à des décisions réellement partagées**.

Cela nécessite une très grande disponibilité qui est peu compatible avec l'exercice de tout autre mandat que celui de maire.

Chacune et chacun doit être écouté, chaque commission est un lieu de réflexion et participe pleinement à la décision. CELA POUR RASSEMBLER ET FEDERER LES ELUS !

Chaque vice-président doit bien sûr être choisi en fonction de ses compétences mais aussi de son implantation géographique afin d'assurer une représentation équilibrée de l'ensemble de notre territoire.

Je suis convaincu que nous gagnerons beaucoup à **progresser dans la collégialité de notre fonctionnement.**

- Cela me conduit à proposer un **bureau exécutif resserré autour du président et de six vice-présidents.**

Des décisions collégiales, résultant du travail en amont des commissions qui devront pleinement jouer tout leur rôle de force de proposition.

- De la même façon pour que l'assemblée communautaire ne soit pas qu'une simple chambre d'enregistrement, il sera impératif de **réunir au moins tous les deux mois l'ensemble des maires et délégués pour les associer à la définition et à l'avancement des projets.** Vous avez été nombreux à demander à pouvoir aussi consulter en amont vos élus municipaux !

- Je préconise en outre **qu'une à deux fois par an, l'on réunisse une "assemblée générale" autour de thématiques liées aux compétences ou sur des sujets d'ordre plus généraux concernant par exemple les évolutions législatives qui préfigurent l'avenir.**

Dépasser le style "grand messe" ! Pourquoi ne pas adopter la formule des ateliers animés par des personnes-ressources extérieures ?

Quelle que soit la forme que nous retiendrons, ces rencontres doivent **se voir assigner trois objectifs :**

- **créer les conditions pour faire un point régulier sur la marche de la communauté de communes.**
- **conduire une évaluation de nos actions et proposer les ajustements si nécessaire.**
- **favoriser l'émergence de propositions émanant des élus communaux.**

Enfin, nous devons **nécessairement trouver les moyens de créer du lien avec les habitants** qui sont **aujourd'hui encore trop à distance de l'intercommunalité !**

>>>FAIRE EN SORTE QUE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LES HABITANTS SOIENT DAVANTAGE PARTIE PRENANTE – telle est ma démarche et ma volonté.

4 - MA CANDIDATURE

Mon expérience : je l'ai acquise dans mes fonctions de Conseiller régional puis de Conseiller général, de président du Sivom de l'agglomération de Saint-Marcellin, mais aussi bien sûr comme Maire.

Comme Maire de St-Marcellin : **j'ai su rassembler des citoyens et habitants aux compétences variées, aux convictions politiques différentes.**

Comme Président du Sivom d'Agglomération : **j'ai su faire œuvrer ensemble des EPCI qui ne se connaissent pas ; performance institutionnelle** à travers la mutualisation ; choix pertinent en termes **d'efficience économique et financière.**

Présider la Communauté de communes, j'insiste, nécessite une très grande disponibilité, peu compatible avec l'exercice de tout autre mandat que celui de Maire. *(la récente enquête Viavoice publiée mardi par Le Monde révèle d'ailleurs que 84% des français sont favorables à ce qu'"on impose aux élus de ne détenir qu'un seul mandat à la fois".)*

Je n'ignore pas, je sais même que certains d'entre vous peuvent nourrir une certaine forme d'inquiétude à l'idée que le maire de la ville centre prétende à la présidence de notre communauté de communes. Bien sûr, j'entends cette inquiétude.

Non, le maire de la ville centre n'est pas obligatoirement président de la communauté de communes, ni même le conseiller général !

Inquiétudes disais-je ! La CC compte 45 élus, la ville centre n'en compte que 9 ; 8 même considérant la place d'une élue de la minorité. Ces inquiétudes sont donc dépassées et sans véritable objet.

L'accession du maire de la ville centre à la présidence de l'intercommunalité ne constituerait pas en soi, un événement de portée révolutionnaire. Nombre de communautés de communes étant dirigées par le maire de la ville la plus importante ! Dois-je en outre rappeler que lorsque j'étais Conseiller général, j'ai toujours veillé à ne pas privilégier ma commune ?

>Ma candidature aurait des impacts positifs : fluidité de la relation entre l'EPCI et la ville-centre, enrichissement des missions des collaborateurs, management, ...

Dois-je rappeler que la CRC dans son rapport concernant la gestion municipale de la ville-centre indique que « *la situation financière de la ville est saine, ..., l'endettement modéré* », et nous « *incite à rechercher la mise en commun de moyens avec la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin.* »

En outre, la loi MAPAM de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles **comporte des dispositions destinées à encourager la mutualisation des services entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes-membres.** Sait-on que l'Etat envisage d'introduire un coefficient de mutualisation des services comme critère de répartition de la dotation globale de fonctionnement ?

CONCLUSION *Face aux enjeux et aux défis qui sont devant nous, face à l'ampleur des attentes qu'expriment nos concitoyens, la vraie question, la seule question qui vaille est de savoir ce que nous voulons faire ensemble au service des 22 000 habitants de nos communes et du territoire tout entier, mais aussi comment nous allons le faire.*